

*EXTRAIT DU*

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 21 SEPTEMBRE 2020 A 19H00**

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Vingt, le **21 SEPTEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :  
**22 septembre 2020**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2020

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, M. RAMBOURG Bernard, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BRÉGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

**Absent** : M. BURGER Emmanuel.

**Objet** : Contrat d'assurance  
« responsabilité civile ».

**Absentes excusées ayant donné pouvoir** :

Mme TRIQUET Nadia à M. BAUDONNEL David

Mme ADAM Nathalie à M. le Maire

Mme RUYER Christine à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria

**Secrétaire de séance** : M. RAMBOURG Bernard.

N° 74/2020

Monsieur Bernard RAMBOURG, Adjoint délégué, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les conditions de révision du contrat d'assurance « responsabilité civile » de la Commune géré par la Compagnie SMACL.

Depuis sa signature le 01/04/2019, le contrat est en déséquilibre. Le montant engagé annuellement par SMACL de 1 667.59 € (paiements et provisions) est trop élevé par rapport au montant de la cotisation qui est de 1 655.17 € hors taxes.

Pour rééquilibrer le contrat, SMACL propose de majorer la cotisation annuelle et de la porter à compter du 01 janvier 2021 à la somme de 1 974.13 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal présent et représenté décide par 27 voix pour et une abstention, celle de Monsieur Bernard RAMBOURG :

- D'accepter à compter du 01 janvier 2021, le nouveau montant de cotisation de 1 974.13 € hors taxes / an à périmètre identique des risques assurés jusque-là,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

